



CANADIAN FERTILITY AND ANDROLOGY SOCIETY  
SOCIÉTÉ CANADIENNE DE FERTILITÉ ET D'ANDROLOGIE

**Énoncé de position sur l'utilisation de la sélection du sexe pendant le traitement avec la technologie de procréation assistée**

2012

L'utilisation des technologies de procréation assistée (ART) a considérablement augmenté au cours des dernières décennies. La gamme et la puissance des technologies disponibles ont augmenté.

Dans les années récentes, il est devenu possible d'effectuer de nombreux tests génétiques sur les gamètes et embryons avant de renvoyer des embryons sélectionnés dans un utérus receveur. Une telle approche a été utilisée pour sauver les couples de la douloureuse expérience de perdre une grossesse ou de faire naître un enfant avec une maladie débilitante. Ces méthodes de test peuvent également être utilisées pour déterminer le sexe d'un embryon ou spermatozoïde permettant à ces informations d'avoir un impact sur les décisions concernant les embryons sélectionnés pour le transfert.

Outre les maladies génétiques liées au sexe, la loi canadienne interdit l'utilisation des tests génétiques pour le sexe sélectionné pour des raisons sociales. Le conseil d'administration de la Société canadienne de fertilité et d'andrologie (SCFA) attend de ses membres qu'ils respectent et travaillent dans le cadre de nos lois.